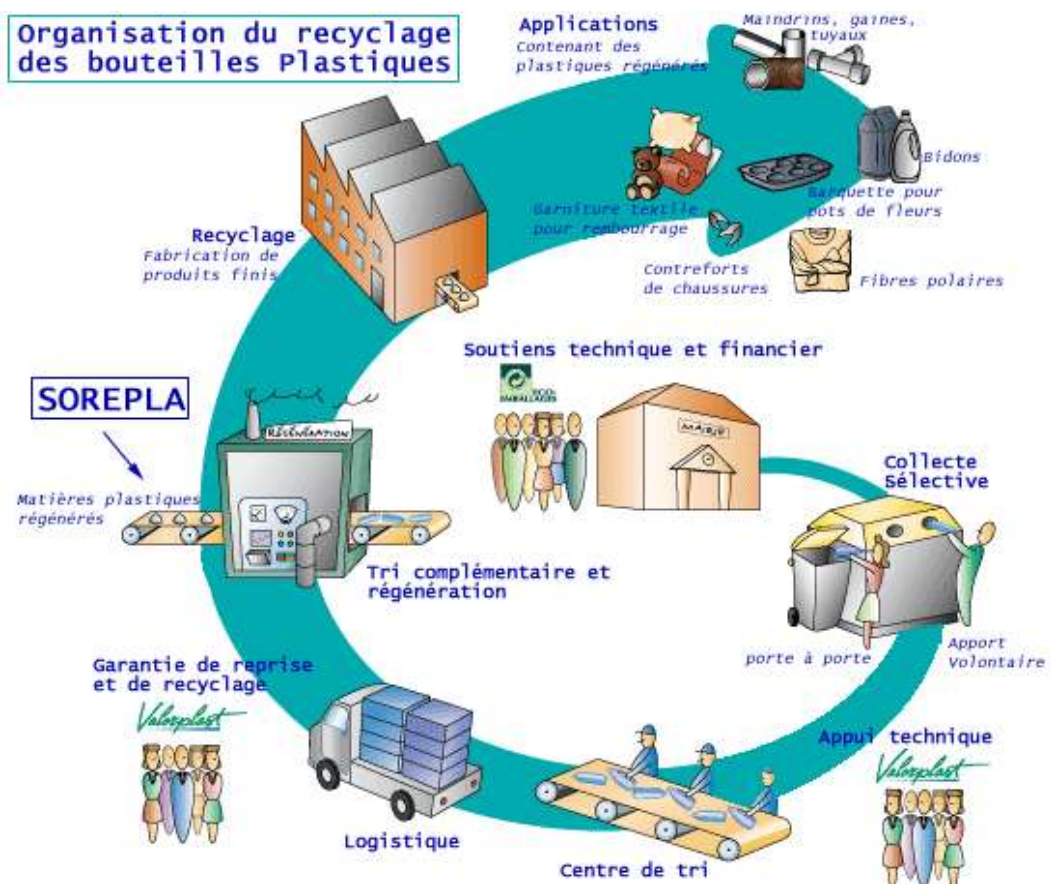


# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**Année 2018**



**Rapport présenté par M. Michel CUYAUBÉ,  
président du SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR  
et adopté en Comité syndical le**

Rapport à la disposition du public du SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR  
et dans les collectivités adhérentes.

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995,  
dite loi Barnier et au décret d'application du 11 mai 2000.

## **Chapitre 1 : Présentation du SIECTOM**

1. Délimitation géographique et populations concernées
2. Poids démographique des différentes collectivités composant le SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR
3. Représentation des collectivités au sein du SIECTOM :

## **Chapitre 2 : Compétences mises en œuvre**

1. Présentation des compétences
2. Points particuliers

## **Chapitre 3 : Organisation du service public d'élimination des déchets**

1. Introduction : gestion du service public et données sociales
2. Compétence « collecte OM et sélective » :

### 2.1 Gestion du service par le SIECTOM :

### 2.2 Collecte des ordures ménagères (OM) :

- Organisation
- Moyens humains
- Moyens matériels
- Tonnages collectés

### 2.3 Collecte sélective :

- Organisation
- Moyens humains
- Moyens matériels
- Nombre de colonnes
- Evolution des tonnages collectés
- Tonnages de produits valorisés en 2018
- Résultats de collecte de végétaux

### 3. Collecte des produits de déchèteries :

- 3.1 Gestion des déchèteries par le SIECTOM
- 3.2 Organisation :

- Les installations et leurs horaires d'ouverture
- Les filières de traitement des produits de déchèteries en 2018

#### **Chapitre 4 : Communication – sensibilisation au tri**

1. Diverses actions de communication aux nouvelles consignes de tri
2. Le suivi qualité
3. Actions pour sensibiliser à la réduction des déchets pour limiter la production d'ordures ménagères

#### **Chapitre 5 : Coût du service public d'élimination des déchets**

##### Introduction

##### 1. Coût du service collecte sélective et collecte OM :

- Prestation collecte
- Prestation traitement
- Coût global des prestations de service collecte et traitement en 2018 ramené à l'habitant
  - Contribution demandée à l'utilisateur
  - Recettes de financement des collectes :

##### 2. Coût du service déchèteries :

##### 2.1 Observations générales

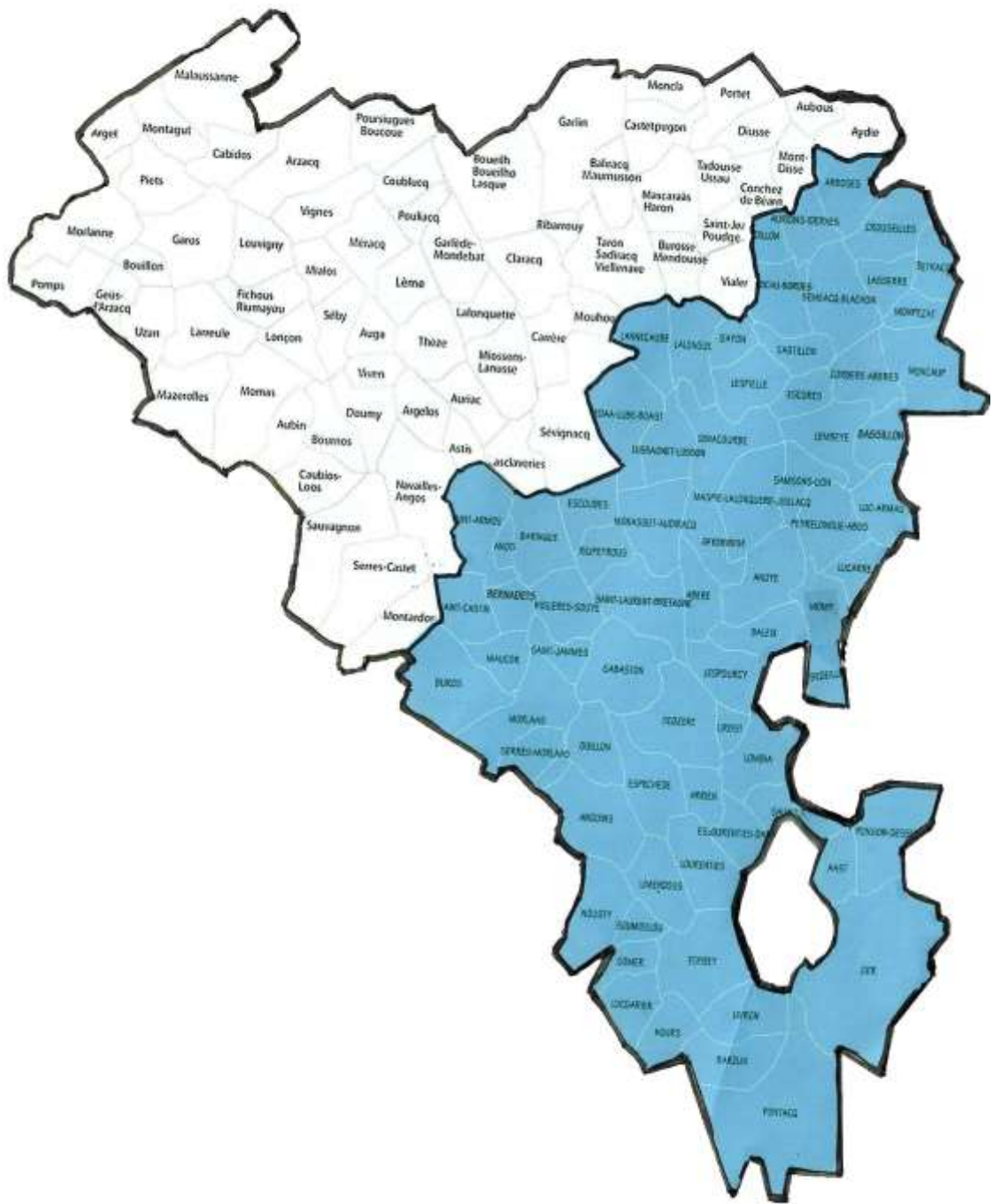
##### 2.2 Détail par communautés de communes

# Chapitre 1 : Présentation du SIECTOM

## ➤ 1. Délimitation géographique et populations concernées :

Le SIECTOM COTEAUX BÉARN ADOUR regroupe les communautés de communes des Luys en Béarn et du Nord Est Béarn. En effet les communes de la Communauté de communes Ousse Gabas qui ont été gérées en direct par la CCNEB en 2017 ont été intégrées au SIECTOM .

Le SIECTOM couvre 139 communes au 1er janvier 2018.



*Carte du SIECTOM au 1<sup>er</sup> janvier 2018*

## ➤ 2. Poids démographique des différentes collectivités composant le SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR :

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de	Population	Population	Evolution	% population CC / population SIECTOM
	communes	2017	2018		
CC des Luys en Béarn	66	27 402	28 763	4,97%	45,35%
CC Nord Est Béarn (avec Ousse Gabas)	73	34 505	34 661	0,45%	54,65%
SIECTOM	139	61 907	63 424	2,45%	100%

La population du SIECTOM a fortement augmentée en 2018 du fait de l'intégration du secteur Ousse Gabas. La population 2017 ici présentée est celle des deux communautés de communes membres dans leur ensemble, mais la population du SIECTOM en 2017 était de 50 460 habitants sans les communes du secteur Ousse Gabas.

## ➤ 3 Représentation des collectivités au sein du SIECTOM :

La représentation des collectivités au sein du SIECTOM est la suivante :

- ◆ La communauté de communes des Luys en Béarn détient 12 sièges au sein du SIECTOM
- ◆ La communauté de communes du Nord Est Béarn détient 13 sièges au sein du SIECTOM

Le Comité syndical se réunit en moyenne une fois par trimestre.

Le Président du SIECTOM est élu par les délégués pour la durée du mandat municipal. Il est secondé par cinq vice-Présidents.

- Président : Michel CUYAUBE (CC Luys en Béarn)
- 1<sup>er</sup> vice-Président : Philippe CASTETS (CC Nord Est Béarn)
- Vice-Présidents : Claude FOURQUET (CC des Luys en Béarn) Max TUCOU (CC des Luys en Béarn) ; Jean-Claude GARIMBAY (CC Nord Est Béarn), Bernard JONVILLE (CC des Luys en Béarn),

Les élus du SIECTOM travaillent également en commissions. Le Président du SIECTOM est également le président de toutes les commissions et les vice-présidents en sont membres de droit.

Des membres composant le comité syndical peuvent être rajoutés à chaque commission.

- ◆ Commission « finances » : Présidée par Michel CUYAUBE, elle travaille à la préparation du budget
- ◆ Commission « appel d'offres » : présidée par Michel CUYAUBE, elle travaille sur les marchés et retient les entreprises mieux disantes
- ◆ Commission « communication » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Bernard JONVILLE. Elle suit les opérations de communication et sensibilisation au tri ;
- ◆ Commission « déchèteries et compostage » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Max TUCOU. Elle suit le service déchèteries et elle réfléchit aux améliorations à apporter aux déchèteries et aux constructions nouvelles à réaliser ;

- ◆ Commission « collecte » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Jean Claude GARIMBAY. Elle suit le service collecte, réfléchit aux améliorations à apporter aux services collectes d'ordures ménagères et sélectives.
- ◆ Commission « traitement et relations avec le SMTD », présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Claude FOURQUET. Elle s'occupe de la partie traitement des déchets.
- ◆ Commission « emploi et évolution du service » : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Philippe CASTETS. Elle réfléchit aux évolutions possibles de chaque service et aux emplois correspondants.

A l'échelle du département, le SIECTOM Côteaux Béarn Adour se situe sur le bassin est (le département comporte 3 bassins : bassin ouest, bassin centre et bassin est). Ces bassins ont pour finalité de définir des secteurs où des politiques communes pourront être menées, en vue notamment de minimiser les coûts de traitement.

*(Pour situer le SIECTOM au sein du bassin est, nous vous renvoyons à la carte établie par le SMTD dans son propre compte rendu).*

## Chapitre 2 : Compétences mises en œuvre

### 1. Présentation des compétences :

Suite aux dispositions d'une loi de 1999 sur l'intercommunalité, la gestion des déchets est organisée en **deux grandes compétences** (effectivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour les EPCI du Bassin Est) :

- ◆ **La compétence « collecte des déchets »** exercée par le SIECTOM qui comprend :

- La collecte des ordures ménagères
  - La collecte sélective
- ♦ **La compétence « traitement des déchets »** transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Bassin Est des Pyrénées Atlantiques (SMTD). Cette structure regroupe l'ensemble des collectivités de collecte du bassin et permet la mise en commun d'équipements lourds à gérer (centre de tri des déchets de SEVIGNACQ, usine d'incinération de LESCAR, plates formes de compostage de déchets verts de LESCAR, SERRES-CASTET et SOUMOULOU, centres de transferts, site d'enfouissement de PRECILHON...).

## 2. Points particuliers :

- Sites à gravats : Actuellement certains sites sont gérés par les communautés de communes. En 2019 le SIECTOM exploitera le site de Soumoulou pour le compte de la Communauté de communes Nord Est Béarn. Un site de transit sur la déchèterie de Morlaàs fait l'objet d'un dossier de régularisation pour en faire un site de broyage.
- Déchèteries : leur gestion fait appel à la fois à la compétence « collecte » et « traitement ». Actuellement les déchèteries sont entièrement gérées par le SIECTOM.



♦ **Ce rapport va donc essentiellement traiter de la compétence collecte et de la gestion des déchèteries. Pour la compétence traitement, il conviendra de consulter le rapport annuel établi par le SMTD et consultable sur le site internet du SMTD.**



# Chapitre 3 : Organisation du service public d'élimination des déchets

## 1. Introduction : la gestion du service public et données sociales

Outre les tâches administratives générales (budget, comptabilité, préparation des réunions, ...) et les opérations de sensibilisation et d'information des usagers au tri sélectif et au respect de l'environnement le SIECTOM assure en régie la gestion des déchèteries et les collectes d'ordures ménagères et sélectives.

### Les effectifs sont les suivants :

- ◆ Budget/Secrétariat/comptabilité /suivi des déchèteries/gestion des collectes :  
5 agents à temps complet
  - Un responsable administratif et suivi des déchèteries
  - Un responsable du service collecte et 1 agent technique à 50%
  - Un agent gestionnaire des ressources humaines
  - 1 agent secrétariat comptabilité et 1 agent administratif à 50%
  
- ◆ un mécanicien
  
- ◆ Nettoyage des points d'apport volontaire (enlèvement des encombrants), le nettoyage des conteneurs est réalisé par une société privée
  - Un agent à temps complet
  
- ◆ Communication / sensibilisation au tri :
  - ◆ Une ambassadrice du tri à temps complet et deux agents à 50 % soit 2 équivalents temps plein.
  
- ◆ Déchèteries :
  - ◆ 15 gardiens de déchèteries ou gardiens/chauffeurs et 1 chauffeur dont :
    - 4 gardiens à temps complet
    - 8 gardiens à temps non complet
    - 3 agents polyvalents gardiens et chauffeurs à temps non complet
    - 1 chauffeur à temps completLes nécessités de service obligent à avoir un gardien par site (deux gardiens pour les déchèteries de Morlaàs et Serres-Castet).  
Les agents polyvalents permettent les remplacements des chauffeurs principaux pendant les congés. Le recours à l'intérim est très peu ou pas utilisé.  
A ces effectifs s'ajoutent des gardiens sous contrat horaires pour les remplacements de congés ou maladie.
  
- ◆ Collectes :
  - 14 chauffeurs ripeurs à temps complet
  - 4 ripeurs à temps complet
  - Agents sous contrat horaires pour les remplacements de congés ou de maladie

Les agents sont affectés aussi bien à la collecte des ordures ménagères qu'à celle du sélectif, du verre ou des végétaux.

Pendant les absences pour cause de congés annuels, accident du travail ou maladie des agents de collecte, des agents de déchèteries ou des agents contractuels horaires assurent les remplacements. L'emploi d'agent de déchèterie pour la collecte permet de donner des heures complémentaires aux agents à temps non-complet et permet d'assurer un travail par des agents déjà formés. Tous les agents de remplacements sont formés aussi bien en déchèterie qu'en collecte.

Lors d'emploi de personnels contractuels horaires ou d'intérimaires, la même formation est dispensée.

Bilan 2018 : le plan de formation des gardiens de déchèteries a été adapté aux obligations des arrêtés installations classées : priorité aux formations obligatoires pour des agents intervenant dans des installations classées, manipulation des extincteurs, filières de tri, tri des déchets toxiques, gestes et postures.

Pour les agents de collecte, les formations prioritaires sont les formations obligatoires pour les chauffeurs (FCOS, CACES Grue...)

Fait marquant en 2018 : intégration de 3 agents pour le secteur Ousse Gabas : un agent administratif pour 50% ambassadeur du tri et pour 50% secrétaire comptable et 2 agents techniques gardiens de déchèteries (un à temps complet et l'autre 30h/semaine).

#### Données sociales du personnel du SIECTOM :

##### Accidents de travail :

Personnel administratif : aucun accident de travail

Personnel des déchèteries : aucun accident de travail.

Personnel communication : aucun accident de travail

Personnel de collecte (administratif) : aucun accident de travail.

Personnel de nettoyage des Points d'Apports Volontaires : aucun accident de travail

Mécanicien : aucun accident de travail

Personnel collecte : 29 jours pour un agent.

##### Arrêts maladies :

Personnel administratif : 8 jours pour un agent et 4 jours pour un agent.

Personnel des déchèteries : 168 jours pour un agent, 128 jours pour un agent et 1 jour pour un agent.

Personnel communication : 29 jours pour un agent.

Personnel de collecte (administratif) : 40 jours pour un agent.

Personnel de nettoyage des Points d'Apports Volontaires : 31 jours pour un agent.

Personnel collecte : 15 jours pour un agent, 10 jours pour un agent, 99 jours pour un agent, 32 jours pour un agent, 33 jours pour un agent, 3 jours pour un agent, 42 jours pour un agent, 21 jours pour un agent, 54 jours pour un agent, 54 jours pour un agent et 65 jours pour un agent.

En résumé tout personnel confondu :

- 29 jours pour accident de travail
- 837 jours pour maladie

## 2. Compétence « collecte OM et sélective » :

Le service est exercé en régie par le SIECTOM.

Le service, adapté à la densité de la population, se décompose en neuf zones, de la plus urbanisée à la plus rurale :

(Voir le paragraphe « contribution demandée à l'usager » du chapitre 5

Le personnel affecté à la collecte peut faire des collectes d'ordures ménagères, de sélectif, de végétaux et/ou de verre.

### 2.1 Gestion du service par le SIECTOM :

**La collecte des ordures ménagères (OM)** s'effectue une fois par semaine ou une fois tous les 15 jours (en fonction du zonage) sur les secteurs en porte à porte et une ou deux fois par semaine pour les secteurs en apport volontaire. Les déchets sont présentés en bacs 240 litres avec des couvercles verts sur l'ensemble de la zone porte à porte. Pour la zone apport volontaire, les déchets sont présentés dans des bacs 770 litres ou 1100 litres aux couvercles verts.

Il y a 20 tournées ordures ménagères en porte à porte et 6 tournées en points d'apport volontaire.



Les camions de collecte du SIECTOM

**La collecte sélective** s'effectue tous les 15 jours pour les secteurs en porte à porte. Les déchets sont présentés dans des bacs 240 litres avec un couvercle jaune.

Concernant la collecte du verre en porte à porte, le verre est présenté dans des caissettes vertes d'une contenance de 30 litres.

Les déchets collectés sont versés dans le camion sans pré-tri, Toutefois un contrôle visuel est effectué par les agents ce qui permet de refuser un bac si les consignes de tri ou d'emballages ne sont pas respectées. Dans ce cas, l'agent dépose un papier invitant le propriétaire du bac à contacter le SIECTOM. En parallèle, l'agent remplit une fiche de liaison indiquant d'adresse et le motif du refus. Ce document permet une action de sensibilisation/communication auprès de l'utilisateur les jours suivants le refus.

La collecte des points d'apport volontaire (corps creux, corps plats, verre et piles) s'effectue à fréquence régulière (7 à 14 jours selon les communes).

Les points d'apport volontaire, installés dans les villages en zone rurale, se composent chacun de 3 conteneurs de 4 m<sup>3</sup> (appelés communément « colonnes »). Deux des colonnes peuvent recevoir tous les déchets recyclables sauf le verre, et la troisième permet la collecte du verre. Les points d'apport sont également équipés de conteneurs 770 L ou 1100 litres pour les ordures ménagères.

Les points tri sont aussi équipés de petits conteneurs rouges pour la collecte des piles, accrochés sur le mât portant le logo du SIECTOM.

Cette collecte sélective en apport volontaire est réalisée à l'aide d'un camion benne équipé d'une grue.



*Points d'apport volontaire*



*camion de collecte des points d'apport volontaire*

En 2017, un état des lieux de tous les points d'apport volontaire a été réalisé. Cela a permis de vérifier l'état de toutes les colonnes afin de prévoir le remplacement des colonnes les plus détériorées (certaines colonnes n'ayant jamais été remplacées depuis leur mise en service en fin d'année 1998). Ces remplacements ont eu lieu en 2018 et sont toujours en cours.

En 2018 il y a 19 tournées de collecte sélective en porte à porte et 7 tournées de collecte sélective en apport volontaire.

Concernant le verre, en 2018 il y a 14 tournées de collecte en porte à porte et 2 en apport volontaire.

## 2.2 Collecte des ordures ménagères

### ➤ Moyens humains :

Sous la responsabilité du responsable de collecte Albert CANTON, 18 agents effectuent les collectes d'ordures ménagères.

Comme évoqué précédemment, en remplacement des salariés en congés (maladie ou congés annuels) des agents polyvalents (gardiens de déchèterie ou chauffeurs), formés par le SIECTOM, sont amenés à faire des remplacements.

Le recours à l'intérim se fait le moins possible.

En 2018, le SIECTOM n'a pas eu recours à l'intérim pour le service collecte. Il est en revanche possible d'avoir recours à des contrats horaires. Les agents alors employés sont formés par le SIECTOM pour le service de collecte.

Concernant le secteur Ousse-Gabas, la collecte est effectuée par la société COVED pour le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif (uniquement en porte à porte).

La collecte du verre (uniquement en apport volontaire sur ce secteur) est assurée en régie par le SIECTOM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour la partie prestation COVED sur le territoire Ousse Gabas, sous la direction de M Narbarte, la COVED a employé :

- Un chauffeur à temps plein et un chauffeur à 34%
- Un ripeur à temps plein et un ripeur à 72%
- Appel à des intérimaires pour quelques heures

### ➤ Moyens matériels :

Le parc à bennes, basé à Sévignacq, se compose de 4 BOM (bennes ordures ménagères) de 19 tonnes. En secours le SIECTOM dispose d'une BOM de 19 tonnes.

Le SIECTOM dispose également d'une bennette de 3,5 tonnes pour collecter les impasses.

Ce matériel est utilisé pour la collecte des ordures ménagères ainsi que pour la collecte sélective.

Tous les véhicules de collecte sont équipés d'un système de géolocalisation.

Pour la partie prestation, la COVED a utilisé 2 BOM 19 tonnes.

### ➤ Evolution des tonnages collectés :

Répartition des tonnages et des kilomètres pour les collectes ordures ménagères en porte à porte et en apport volontaire :

	Tonnages	Kms
OMR PAV	2 247,42	43 320
OMR PAP Siectom Historique	6 125.3	128 083
OMR PAP Siectom OG*	2 250.32	41 684
Total	10623,04	213 087

\*Prestation COVED

Evolution du tonnage collecté entre 2017 et 2018:

	2017	2018	évolution
Tonnages Ordures Ménagères	8280,79	10623,04	28,29%

Il s'agit d'une augmentation liée à l'extension du territoire (2 nouvelles communes représentant 1120 habitants nouvellement collectés par le SIECTOM ainsi que le territoire ex Ousse-Gabas représentant 14 communes et 12395 habitants).

3533,02 tonnes d'ordures ménagères (1282,70 tonnes pour le territoire SIECTOM et 2250,32 tonnes pour le territoire ex Ousse-Gabas) ont été acheminées directement vers LESCAR en 2018, sans passer par le centre de transfert de Sévignacq (gain économique et écologique).

	2017	2018	évolution
Tonnages Ordures Ménagères sans territoire OG	8280,79	8372,72	1,11%

Ramené à l'habitant (63 418 habitants population double compte), le tonnage 2018 fait apparaître une moyenne de 167,51 kg par habitant et par an. Si on prend la population simple compte (61 690 habitants), on arrive à un ratio de 172,20 kg/hab/an.

**Faits marquants en 2018 :**

L'intégration dans le SIECTOM des communes de l'ancienne communauté de communes de Ousse-Gabas, soit 14 communes et 12395 habitants. La collecte des ordures ménagères sur ce territoire est effectuée par la société COVED alors que le service est effectué en régie sur le reste du territoire.

### 2.3 Collecte sélective :

➤ **Organisation :**

Depuis juin 2013, sur l'ensemble des communes collectées en porte à porte, le ramassage des déchets de collecte sélective se fait tous les 15 jours en bacs jaunes pour les déchets en mélange, en caissette pour le verre.

Comme dit précédemment (§ 2.1 Gestion du service par le SIECTOM – collecte sélective), les déchets collectés sont versés dans le camion sans pré-tri. Toutefois un contrôle visuel réalisé par les agents est effectué. Cela permet de refuser le contenu du bac présenté si les consignes de tri ne sont pas respectées.

L'agent de collecte dépose un papier invitant l'utilisateur à vérifier le contenu de son bac et à contacter le SIECTOM. En parallèle, l'agent remplit une fiche de liaison, appelée fiche de refus, avec l'adresse et le motif du refus du bac.

Ce document permet une action de sensibilisation/communication auprès de l'utilisateur les jours suivant le refus de collecte.

La collecte des points d'apport volontaire (corps creux, corps plats, verre et piles) s'effectue à fréquence régulière (7 à 14 jours selon les communes).

Les points d'apport volontaire, installés dans les villages en zone rurale, se composent chacun de 3 conteneurs de 4 m<sup>3</sup> (appelés communément « colonnes »). Deux des colonnes peuvent recevoir tous les déchets recyclables sauf le verre, et la troisième permet la collecte du verre. Les points d'apport sont également équipés de conteneurs 770 L ou 1100 litres pour les ordures ménagères.

Les points tri sont aussi équipés de petits conteneurs rouges pour la collecte des piles, accrochés sur le mât portant le logo du SIECTOM.



#### ➤ Moyens humains :

Le SIECTOM mobilise pour la collecte sélective, sous la direction du responsable de collecte :

- ◆ 1 chauffeur polybenne (pour les colonnes)
- ◆ 17 chauffeurs – ripeurs (idem collecte d'ordures ménagères)

Comme évoqué précédemment, en remplacement des salariés en congés (maladie ou congés annuels) des agents polyvalents (gardiens de déchèterie ou chauffeurs), formés par le SIECTOM, sont amenés à faire des remplacements.

Le recours à l'intérim se fait le moins possible.

Il est en revanche possible d'avoir recours à des contrats horaires. Les agents alors employés sont formés par le SIECTOM pour le service de collecte.

Pour la partie prestation COVED sur le territoire Ousse Gabas, sous la direction de M Narbarte, la COVED a employé :

- Un chauffeur à temps plein et un chauffeur à 14%
- Un ripeur à temps plein et un ripeur à 14%

#### ➤ Moyens matériels :

Le parc à bennes, basé à Sévignacq, se compose de 3 BOM (bennes ordures ménagères) de 19 tonnes. En secours le SIECTOM dispose d'une BOM de 19 tonnes.

Ce matériel est utilisé pour la collecte des ordures ménagères ainsi que pour la collecte sélective.

Pour la collecte des points d'apport volontaire le SIECTOM utilise un camion polybenne 26 tonnes, équipé d'une grue.

Comme pour la collecte des ordures ménagères, lors de ramassage de rues étroites, le petit camion benne 3,5 tonnes est utilisé.

De plus pour la collecte de verre en porte à porte, le SIECTOM utilise deux bennes 3,5 tonnes.

Tous les véhicules de collecte sont équipés d'un système de géolocalisation.

### ➤ Evolution des tonnages collectés :

Répartition des tonnages des heures et des kilomètres pour les collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire et par flux (emballages en mélange et verre):

#### - Par flux :

##### ■ *Collecte sélective hors verre*

	Tonnages	Kms
CS HV PAV	827,56	30607
CS HV PAP Siectom historique	2 164,29	68 387
CS HV PAP Ousse Gabas	724,12	28 612
Total	3715,97	127606

##### ■ *Verre*

	Tonnages	Kms
Verre PAV	1322,40	15305
Verre PAP	754,91	46237
Total	2077,31	61542

La collecte verre est réalisée en régie sur l'ensemble du territoire.

#### - Par mode de collecte :

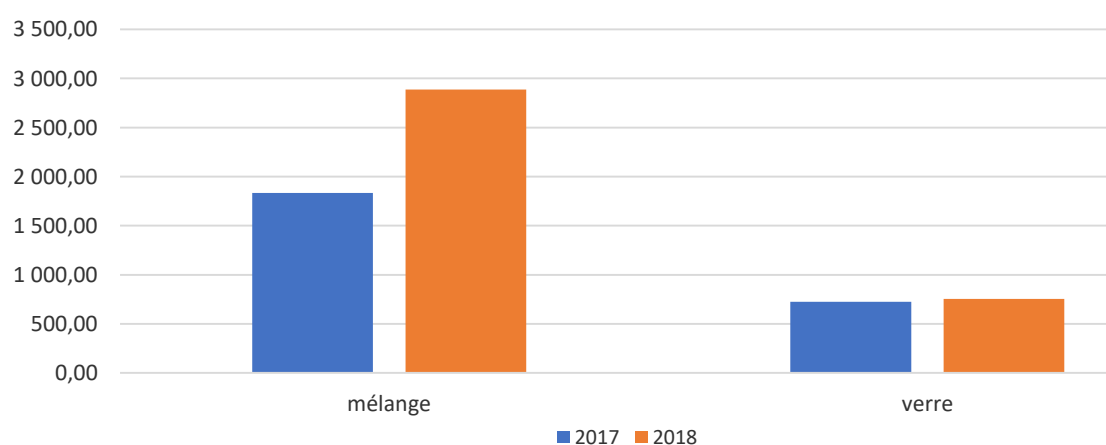
##### ■ *collecte au porte à porte :*

- ◆ 2888,41 tonnes de mélange (papier carton, emballages plastiques, métalliques...) pour 96999 kms parcourus
- ◆ 754,91 tonnes de verre pour 46237 kms parcourus.
- ◆ Ce qui donne un total de 3643,32 tonnes collectées en porte à porte



Produit	2017	2018	évolution
mélange	1 832,88	2 888,41	57,59%
verre	725,16	754,91	4,10%
<b>TOTAL</b>	<b>2558,04</b>	<b>3643,32</b>	<b>42,43%</b>
<b>Ratios avec population double compte</b>			
<b>Pop Collecte sélective</b>	28 234	46 170	63,53%
Kg /hab/an*	64,917	62,560	-3,63%
<b>Pop Verre</b>	24 216	24 236	0,08%
Kg /hab/an*	29,945	31,148	4,02%
<b>Ratios avec population simple compte</b>			
<b>Pop Collecte sélective</b>	27 154	44 747	64,79%
Kg /hab/an*	67,499	64,550	-4,37%
<b>Pop Verre</b>	23 232	23 250	0,08%
Kg /hab/an*	31,214	32,469	4,02%

### Evolution collecte sélective en porte à porte



Pour la collecte sélective le ratio est de 62.56 kg/hab/an, pour une population de 46 170 habitants (population double compte) et de 64.55 kg/hab/an, si on prend la population simple compte de 44 747 habitants collectée au porte à porte.

Pour le verre le ratio est de 31.15 kg/hab/an pour une population de 24 236 habitants (population double compte) et de 32.45 kg/hab/an, si on prend la population simple compte de 23 250 habitants collectée au porte à porte.

L'augmentation des tonnages est due à l'extension du territoire (le territoire ex Ousse-Gabas représentant 14 communes et 12395 habitants).

Le passage de communes (précédemment collectées en apport volontaire) en mode de collecte en porte à porte explique également cette augmentation.

Les ratios par habitants indiquent une légère baisse des performances de collecté sélective et de meilleures performances pour le verre, même si les performances de verre en porte à porte restent légèrement moins bonnes que celles en apport volontaire.

#### ■ *collecte en apport volontaire* :

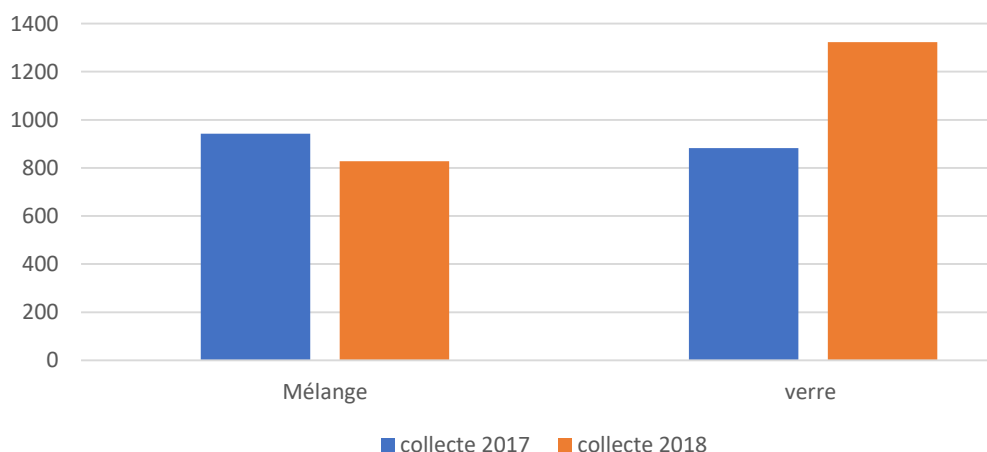
En 2018 ont été collectées (sur les points d'apport volontaire et dans les colonnes des déchèteries) :

- ◆ 827,56 tonnes de mélange (papier carton, emballages plastiques, métalliques...) pour 30607 km parcourus.

- ◆ 1322,40 tonnes de verre pour 15305 km parcourus (les nouvelles collectes Ousse Gabas expliquent cette augmentation.  
Soit un total de 2149,96 tonnes collectées.
- ◆ 1,5 tonnes de piles (non comptabilisées dans le tableau suivant car il s'agit d'un produit dangereux, qui ne peut être comparé aux produits de collecte sélective) ont été collectés sur les points d'apport volontaire.

Produit	collecte 2017	collecte 2018	évolution
Mélange	942,18	827,56	-12,17%
verre	882,94	1322,4	49,77%
<b>TOTAL</b>	<b>1825,12</b>	<b>2149,96</b>	<b>17,80%</b>
<b>Ratios avec population double compte</b>			
<b>Pop Collecte sélective</b>	22 226	17 254	-22,37%
Kg/hab/an	42,391	47,963	13,15%
<b>Pop verre</b>	26 244	39 188	49,32%
Kg/hab/an	33,643	33,745	0,30%
<b>Ratios avec population simple compte</b>			
<b>Pop Collecte sélective</b>	21 769	16 943	-22,17%
Kg/hab/an	43,281	48,844	12,85%
<b>Pop verre</b>	25 691	38 440	49,62%
Kg/hab/an	34,368	34,402	0,10%

Evolution collecte sélective en apport volontaire



Le ratio de collecte sélective est de 47.96 kg/hab/an, pour une population de 17 254 habitants (population double compte) et un ratio de 48.84 kg/hab/an, si on prend la population simple compte de 16 943 habitants collectée en apport volontaire. Pour cette collecte le passage de plusieurs communes au porte à porte entraîne une baisse des tonnages. Le ratio de collecte du verre est de 33.74 kg/hab/an, pour une population de 39 188 habitants (population double compte) et un ratio de 34.4 kg/hab/an, si on prend la population simple compte de 38 440 habitants collectée en apport volontaire. Les performances de collecte du verre en apport volontaire sont légèrement meilleures que celles du verre au porte à porte.

**Faits marquants en 2018 :**

Plusieurs communes précédemment collectées en apport volontaire sont passées en collecte au porte à porte le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La collecte du verre reste en apport volontaire sur ces communes.

Il est à noter que toutes les communes de l'ex-territoire Ousse Gabas (14 communes) sont collectés en apport volontaire concernant le verre.

## ➤ Tonnages de produits valorisés en 2018

Une fois la collecte sélective réalisée (tonnes collectées), les produits sont acheminés vers le centre de tri de Sévignacq afin d'y être triés puis valorisés. La valorisation consiste à revendre des produits triés afin qu'ils soient utilisés comme matière première.

Tous les produits collectés ne sont pas valorisables, certains produits sont refusés et sont désignés sous le terme « refus ». Les tonnages de produits valorisables sont appelés « tonnes reprises ». Ces tonnages de matière reprises sont ensuite acheminés vers de usines de transformation de matières premières afin de créer par exemple du papier recyclé, des tuyaux de plastiques, des vêtements en polyester...

En 2018 le taux de refus est de 25,41%.

Pour rappel le taux de refus était de :

- 20,54% en 2017
- 15,39% en 2016
- 21,58% en 2015
- 27,31% en 2014
- 24,59% en 2013
- 23,62% en 2012
- 15,90% en 2011

Cette variation du taux de refus peut s'expliquer par l'augmentation des tonnages d'apport de matières en entrée, par une augmentation des taux de refus des caractérisations des matières entrantes<sup>1</sup> mais aussi par un passage de communes en cours d'année en collecte en porte à porte.

*<sup>1</sup> caractérisation de matières entrante : procédure permettant d'analyser la cohérence du tri sélectif sur une commune. Un prélèvement de 40 kg de matière triée est prélevé puis retreuvé à la main afin de savoir si le tri est effectué correctement. Si les résultats sont insuffisants et que le taux de refus est important, cela engendre une action de communication/sensibilisation sur la commune concernée. Les refus sont en particulier des sacs d'ordures ménagères, des bouteilles plastiques pleines, des déchets de soins infectieux, des vêtements, du verre...*

2018					
	expédit. T1	expédit. T2	expédit. T3	expédit. T4	TOTAL
Acier	40,394	51,107	48,875	29,913	170,289
aluminium	9,102	9,355	5,02	9,205	32,682
briques ELA 5.03	10,708	17,185	11,033	25,24	64,166
bouteilles PET foncé					0
bouteilles PET clair					0
flacons en PEHD					0
MIX PET clair	43,258	46,547	47,429	45,894	183,128
MIX PET foncé	13,341	13,023	12,443	10,577	49,384
MIX PEHD PP-PS	33,601	28,674	32,804	28,503	123,582
					0
					0
Films plastiques	12,305	10,314	13,545	7,752	43,916
verre en mélange	484,9	505,7	617,84	417,06	2025,5
cartons 1,05	98,959	121,18	97,06	96,12	413,319
	<b>746,568</b>	<b>803,085</b>	<b>886,049</b>	<b>670,264</b>	<b>3105,966</b>
Tonnages hors verre	<b>261,668</b>	<b>297,385</b>	<b>268,209</b>	<b>253,204</b>	<b>1080,466</b>

JMR 1.11	303,218	278,732	241,191	245,821	1068,962
gros de magasins 1.02	184,484	87,44	200,672	150,974	623,570
EMR (déch) PCNC	135,486	108,859	144,399	92,071	480,815

Refus en tonnes	183,914	185,159	208,606	154,403	732,082
refus en %	24,56%	24,32%	29,05%	23,63%	25,41%

Pour rappel, 2016 fut la première année d'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire. (En 2015 seules les communes collectées en porte à porte étaient en extension de consignes de tri.)

La création par le SMTD d'un centre de tri des déchets avec des outils plus récents (tri optique...) a permis l'extension des consignes de tri à tout le territoire.

### ➤ Tonnages de déchets verts :

Depuis 2016, le SIECTOM effectue la collecte de déchets végétaux en porte à porte sur les communes de Morlaàs et Montardon.

Les déchets végétaux sont présentés en bacs 240 litres marrons.

Cette collecte s'effectue à l'aide de camions BOM ou bennes pour les rues les plus étroites. Ce sont les mêmes camions qu'utilisés pour les collectes d'ordures ménagères ou sélectives).

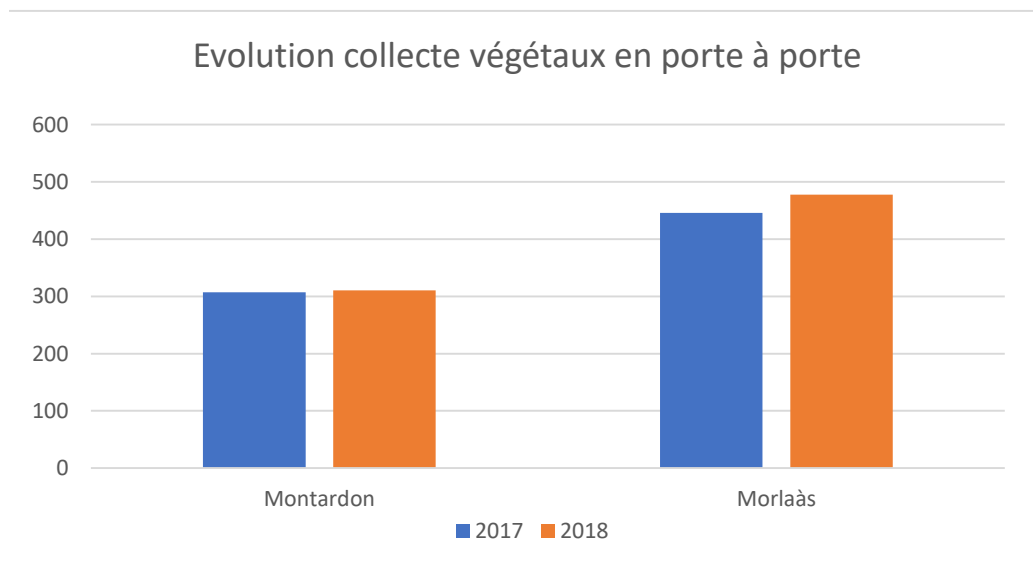
Cette collecte a lieu une fois par semaine.

Les déchets végétaux sont acheminés vers la plateforme de déchets verts de Morlaàs ou à la plateforme de déchets verts de Serres-Castet.

### Répartition des tonnages des heures et des kilomètres pour la collecte des végétaux

	Tonnages	Heures	Kms
MONTARDON	310,40	522,28	4800
MORLAAS	477,90	835,92	8174
Total	788,30	1358,20	12974

	2017	2018	évolution
Montardon	307,37	310,4	0,99%
Morlaàs	446,03	477,9	7,15%
TOTAL	753,4	788,3	4,63%



Comparaison des tonnages de collecte de végétaux en porte à porte entre 2017 et 2018

En résumé en 2018, 788,30 tonnes de déchets végétaux ont été collectés sur les communes de Morlaàs et Montardon contre 753,40 tonnes en 2017. Soit une évolution de 4,63%.

### **Bilan 2018**

Les taux de refus de collecte sélective ont augmenté en 2018. Mais il est à noter que les apports de matières en entrée (qu'elles soient d'ordures ménagères ou d'emballages en mélange) ont également augmenté ce qui peut expliquer cette variation.

### 3. Collecte des produits de déchèteries :

#### 3.1 Gestion des déchèteries par le SIECTOM en régie

Les déchèteries sont gérées en régie par le SIECTOM. Le personnel de gardiennage et de transport des bennes est donc directement dirigé par la collectivité.

#### 3.2 Organisation :

Les usagers ne peuvent utiliser que les installations situées sur le territoire de leur Communauté de communes. En effet le financement est différencié par EPCI (voir le paragraphe financement du service – Chapitre 5 – 3.2).

Les usagers doivent respecter des quantités limitées de produits par semaine, définies dans le règlement intérieur en fonction de chaque produit. Les professionnels sont acceptés en tant que particuliers. Ils peuvent utiliser les déchèteries en respectant les quantités limitées.

#### **Bilan et perspectives :**

- Modernisation des déchèteries, pour les adapter à un tri plus poussé (meubles, incinérables...) et les sécuriser (murs anti-chutes, sens de circulation)

Les travaux sur la plupart des déchèteries des Luys en Béarn, il restera à réaliser ceux sur le secteur Nord Est Béarn

➤ Les installations et leurs horaires d'ouverture :

#### ◆ Communauté de communes du NORD EST BEARN :

La population desservie est de 34 6661 habitants répartis sur 73 communes. Les usagers disposent des déchèteries situées sur les communes de Arrien, Corbères-Abère, Lussagnet, Momy et Morlaàs.

#### ◆ Communauté de communes des LUYS EN BEARN :

La population desservie est de 28 763 habitants répartis sur 66 communes  
Les usagers disposent des déchèteries situées sur les communes des Arzacq, Bouillon, Diusse, Garlin, Navailles-Angos, Serres-Castet, Sévignacq et Thèze.

## Heures d'ouvertures des déchèteries en 2018

Il s'agit ici des horaires de l'année de référence pour le rapport annuel, ces horaires ont pu évoluer depuis la parution de ce rapport.

### DECHETTERIES SIECTOM

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Communauté des communes du Nord Est Béarn</b>	<b>Arrien</b>						9h-13h
	<b>Corbères-Lembeye</b>	14h-18h		14h-18h			14h-18h
	<b>Espoey</b>	10h - 12 h 14h - 18 h		10h - 12 h 14h - 18 h	14h-18h	14h-18h	10h - 12 h et 14h - 18 h
	<b>Hiver du 01/11 au 30/04</b>	Été 10h - 12 h 14h- 19h		Été 10h - 12 h 14h- 19h	Été 14h- 19h	Été 14h- 19h	Été 10h - 12 h et 14h- 19h
	<b>Lussagnet</b>			15h-18h			15h-18h
	<b>Momy</b>						10h30-12h30
	<b>Morlaàs</b>	10h-12h et 14h-18h	10h-12h et 14h-18h	10h-12h et 14h-18h	10h-12h et 14h-18h	10h-12h et 14h-18h	10h-12h et 14h-18h
	<b>Pontacq</b> <b>Hiver du 01/11 au 30/04</b>		14h-18h  Été 14h- 19h	14h-18h  Été 14h- 19h		14h-18h  Été 14h- 19h	10h à 12 h et 14h à 18 h  Été 10h - 12 h et 14h- 19h
<b>Communauté des communes des Luys en Béarn</b>	<b>Arzacq</b> <i>Hiver du 01/10 au 31/03</i>	Hiver 15h 18h  Été 15h-19h		14h-16h			10h-12h et 14h-18h
	<b>Bouillon</b>			15h-18h			9h-12h et 15h-18h
	<b>Diusse</b>						14h-17h
	<b>Garlin</b>	14h30-16h30		14h-16h			10h-12h et 14h-18h
	<b>Navailles-Angos</b>			15h-18h			Hiver 10h-12h et 15h-18h  Été 10h-12h et 14h-19h
	<b>Serres-Castet</b> <i>Hiver du 01/11 au 14/03</i>	Hiver 14h-18h  Été 14h-19h	Hiver 14h-18h  Été 14h-19h	Hiver 13h-18h  Été 13h-19h	Hiver 14h-18h  Été 14h-19h	Hiver 14h-18h  Été 14h-19h	Hiver 9h-12h et 13h-18h  Été 9h-12h et 13h-19h
	<b>Sévignacq</b>			14h-18h			14h-18h
	<b>Thèze</b> <i>Hiver du 01/10 au 31/03</i>			Hiver 14h-17h  Été 14h-18h			Hiver 10h-12h et 14h-18h  Été 10h-12h et 14h-19h

➤ Les filières de traitement des produits de déchèteries en 2018 :

DECHETS	DESTINATION	TYPE DE TRAITEMENT, VALORISATION
CARTONS	Sté PAPREC	Recyclage
VEGETAUX	Plateforme de compostage SMTD ou filière de compostage à la ferme.	Compostage
FERRAILLES	Sté ARRASCLES	Tri et recyclage dans les sociétés sidérurgiques
GRAVATS/TERRES	Sites à gravats ou société RAM Environnement	Enfouissement ou réutilisation
BOIS	EGGER ROLL	Valorisation matière
BATTERIES	SIAP (filiale de VEOLIA)	Valorisation matière des métaux et neutralisation des acides
PRODUITS DE COLLECTE SELECTIVE	Centre de tri de Sévignacq	Recyclage
HUILES VEGETALES	SIAP	Valorisation
HUILES MINERALES	SEVIA	Valorisation
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	SIAP (le traitement est identique que le déchet soit ou non pris en charge par ECODDS)	Traitement par incinération
PILES	Sté COREPILES	Recyclage
DEEE (déchets électroniques)	ECOLOGIC	Recyclage
INCINERABLE	SMTD UIOM Lescar	Incinération
ENCOMBRANTS	SMTD CET Précilhon	Enfouissement
MEUBLES	ECO-MOBILIER	Valorisation
AMPOULES NEONS	RECYLUM	Recyclage - valorisation

**Bilan 2018 :**

Pour le tout-venant, l'incinérable et l'encombrant sont séparés, pour évacuer directement le contenu vers l'incinérateur de Lescar ou le centre d'enfouissement de Précilhon.

Courant juillet 2018 les bois peints ont été séparés, la société EGGER les refuse car ils sont susceptibles de contenir de la peinture au plomb.



## Chapitre 4 : Communication et sensibilisation au tri

L'ensemble des actions de communication ont pour objectifs de :

- ↪ Sensibiliser au tri, au recyclage des emballages ménagers
- ↪ Réduire la quantité de déchets jetés à la poubelle
  - Promouvoir le compostage individuel et partagé
  - Sensibiliser au gaspillage alimentaire.
  - Accompagnement des mairies pour la mise en place de poulailler municipal

Pour mener correctement ces actions, le service communication du SIECTOM crée des outils adaptés ou les actualise :

- Création d'affiche spécifique pour les crèches et maisons de retraite



- Création d'un article quand il y a trop de refus dans une caractérisation qui sera distribué dans le bulletin communal
- Actualisation de la page facebook et du site internet.

## I. Sensibiliser au tri et au recyclage des emballages ménagers

### 1 Actions de communication auprès du tout public :

- Communication en porte à porte chez tous les habitants d'une commune suite à une mauvaise caractérisation ou à la demande des mairies.  
En 2018, 12 communes et 7 résidences ont été sensibilisées, soit 530 foyers.
- Communication en porte à porte chez 116 foyers qui ont eu un refus de collecte.
- Contrôle qualité dès qu'un foyer nous demande un second bac de tri : 14 foyers.
- Communication lors de la remise de bac de tri : 8 communes ont changé leur mode de collecte, soit 755 foyers.
- Remise des consignes de tri aux mairies (bulletin communal ou porte à porte des élus) : 2 communes soit 420 foyers sensibilisés.
- Rencontre des nouvelles secrétaires de mairies : Depuis 2018, la communauté des communes d'Ousse Gabas a fusionné avec la Communauté des communes du Pays de Morlaàs pour former la Communauté des Communes du Nord Est Béarn et 2 communes de la CC du Mieu de Béarn, soit 16 communes : sensibilisation au tri des emballages et remise de tracts de consignes de tri.
- Remise des consignes de tri à chaque habitant qui récupère un composteur : 520 foyers
- Visites du centre de tri tout public : 429 personnes.



- Visite de l'usine d'incinération tout public : 20 personnes
- Animations pour tout public : une sensibilisation au tri et au recyclage des emballages sous forme d'exposition, stand ou remise de consignes de tri, amélioration du tri dans certaines structures :
  - Pharmacies, cabinets d'infirmiers et docteurs : 50 environ
  - Lycée hôtelier et collège de Morlâas : réflexion pour une mise en place d'une table de tri.
  - Club des aînés : 180 personnes
  - Associations : 400 personnes
  - Club de foot de Sauvagnon : 100 personnes
  - Maison de retraite : 50 personnes
  - Crèches : 20 personnes
  - Agents de cantines scolaires : 15 personnes
  - Stand lors d'événements : 50 personnes
- 2 Actions de communication auprès des scolaires :
  - Animations sur le tri et le recyclage des emballages ménagers :
    - Ecoles : 1086 enfants & adultes
    - Collèges : 600 élèves & adultes
    - Lycées : 95 élèves & adultes



- Sensibilisation des élèves lors du repas (table de tri) : 1015 élèves & adultes

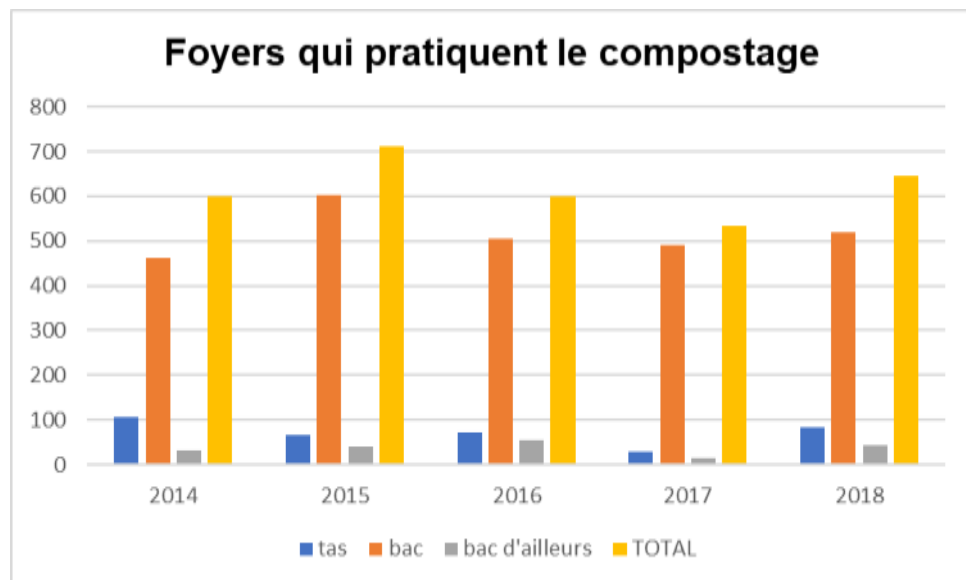


Sensibilisation des élèves et des adultes au tri

- Visites du centre de tri des scolaires : 457 enfants et adultes

## II. Réduire la quantité de déchets jetés à la poubelle

### 1 Promouvoir le compostage individuel



Nous remettons en moyenne 500 composteurs par an.

Grâce à l'enquête compostage, les foyers qui pratiquent le compostage en bac acheté ailleurs ou en tas se font connaître.

## 2 Faire le suivi, ou promouvoir le compostage ou litière de lombricompostage en établissement

Chaque année, un suivi est réalisé pour vérifier que le compostage en établissement est réalisé correctement.

A la demande, des animations scolaires peuvent être programmées. En 2018, 300 élèves et adultes ont été sensibilisés au compostage.

A chaque nouvelle demande, une rencontre suivie d'une sensibilisation est effectuée. Pour chaque mise en place de composteur, un référent est ainsi formé.

Cette année, d'autres établissements ont souhaité pratiquer le compostage, comme les écoles de Barzun, Ger, Lourenties, les jardins Pyrène de Lucgarier, les poulaillers de Montardon et Sauvagnon, les crèches de Nousty, Pontacq et Theze, la paroisse de Pontacq et le cimetière de Navailles.



A ce jour, 63 établissements font du compostage partagé et 2 structures font du lombricompostage en litière (le lycée agricole de Montardon et le centre gérontologique de Pontacq).

## 3 Formation de membres d'association

Ne pouvant pas être disponible tous les week-end, les membres d'association organisant des trocs plantes ou événement en lien avec le compostage/paillage sont formés.

Des outils de communication leur sont fournis.



#### 4 Sensibilisation au gaspillage alimentaire

##### *a. Après des scolaires :*

Lors de la mise en place d'une table de tri au self ou lors de la mise en place d'un poulailler, les élèves sont sensibilisés au gaspillage alimentaire. Des animations sont réalisées en classe, ainsi qu'à la cantine

##### *b. Après des élus :*

Des réunions sur la mise en place de poulaillers municipaux à Montardon et à Sauvagnon ont été effectuées avec des élus, habitants et étudiants de BTS du lycée agricole. Ces élèves aident l'école de Sauvagnon à fabriquer le poulailler.

#### 5 Mise en place de poulaillers municipaux

Deux poulaillers municipaux ont été mis en place en partenariat avec le SIECTOM.

- Le poulailler de Montardon : les agents de la garderie avec des enfants vont jeter les restes d'origine végétale de la cantine aux poules et récupèrent les œufs pour leur propre consommation.



- Le poulailler de Sauvagnon : les habitants inscrits au groupe « poulailler » récupèrent les restes d'origine végétale de la cantine, les donnent aux poules. Ils doivent veiller à ce que les poules aient un poulailler propre, aient de l'eau et nourriture. Ils récupèrent ensuite les œufs pour leur propre consommation.



**Perspectives 2019:**

- continuer la sensibilisation sur le tri et le recyclage des emballages auprès des scolaires
- promouvoir et mettre en place en place d'autres sites pour le compostage
- promouvoir le compostage partagé en résidence
- mettre en place des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire

## Chapitre 5 : coût du service public d'élimination des déchets

### ➔ Introduction :

Les contributions collectes ont été baissées de 2% en tarif unitaire car sans cette baisse la mise à jour des populations qui n'avait pas été réalisée depuis plusieurs années aurait eu un impact trop important sur les contributions. Les contributions déchèteries sont elles calculées par communautés de communes et sont donc variables d'une intercommunalité à l'autre. Chaque Communauté de Communes s'acquitte donc des frais de gardiennage (tarif horaire) des frais d'évacuations et de traitement des déchets de déchèteries (à la tonne) et des investissements.

Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les communautés de communes perçoivent directement la TEOM. Le SIECTOM leur adresse la contribution nécessaire pour équilibrer le budget. Elles déterminent le taux d'imposition et le transmettent aux services fiscaux.

Le calcul de la TEOM se fait par application d'un taux distinct par zones : 3 zones qualifiées d'urbaines dont la densité de population permet le porte à porte et des zones rurales plutôt desservies en apport volontaire.

### 1. coût du service collecte sélective et collecte OM :

#### ➤ Prestation collecte :

Montant des dépenses collectes ordures ménagères et sélectives pour le SIECTOM en 2018 et comparaison avec 2017

Dépenses comprenant :

- ◆ collecte ordures ménagères (en porte-à-porte et en apport volontaire)
- ◆ collecte sélective (en porte-à-porte et en apport volontaire)
- ◆ entretien des bacs (il s'agit des bacs 4 roues d'apport volontaire ou de regroupement (conteneur qui dessert plusieurs habitations en porte-à-porte quand la collecte d'un bac individuel dans chaque foyer n'est pas réalisable)

◆

Période	Prestation	Montant 2017	Montant 2018	évolution
	Collecte OM et sélective	1331735	1996204	49,89%
	entretien bacs et colonnes	45146	61871	37,05%
<b>TOTAL DE L'ANNEE TTC</b>		<b>1 376 881</b>	<b>2 058 075</b>	<b>49,47%</b>

Impact intégration Ousse Gabas et hausse du carburant (le pourcentage d'évolution aurait été de 12% sans l'intégration Ousse Gabas)



Perspective 2019 : augmenter le nombre de communes en collecte ordures ménagères tous les 15 jours pour optimiser le service.

➤ Prestation traitement :

Montant des prestations payées au SMTD en 2018 et comparaison avec 2017 :

Le syndicat de traitement fait participer les différentes collectivités qui le composent en fonction de la population de chacune (pour plus d'information, vous pouvez consulter le rapport annuel du SMTD). Les dépenses sont réparties en plusieurs postes :

- ◆ **administration générale** : ensemble des charges liées aux services administratifs du SMTD,
- ◆ **Transports** : le SMTD met en place un système de mutualisation des frais de transports des déchets vers les différents sites de traitement (usine d'incinération des OM de Lescar (UIOM), centre de tri des déchets de Sévignacq), pour ne pas pénaliser les collectivités les plus éloignées de ces sites. La contribution est payée chaque année et le cas échéant le SMTD reverse une somme à la collectivité l'année suivante si cette dernière a trop versé (versement transport). Le versement transport ici indiqué pour l'année 2018 sera versé sur le budget 2019
- ◆ **UIOM** : frais d'incinération des ordures ménagères,
- ◆ **Centre de tri** : frais de tri de collecte sélective.

Prestation traitement	Montant 2017	Montant 2018
Administration générale	90 427,92	116 940,45
Transports	217 956,42	313 924,21
UIOM	1 331 121,39	1 623 372,94
Centre de tri	528 476,58	662 311,76
<b>TOTAL</b>	<b>2 167 982,31</b>	<b>2 716 549,36</b>
Reversement transport	54 884,07	<b>54 884,07</b>

En 2018, 14 communes de l'ex-CCOG collectées par le SIECTOM, ce qui explique les écarts importants. Les tarifs unitaires de ValorBéarn sont restés stables en 2018

➤ Coût global des prestations de service collecte et traitement en 2018 ramené à l'habitant (collecte et traitement au sens strict : prestations collecte OM et sélectives et traitement du SMTD, hors déchèteries et hors gestion administrative et communication du SIECTOM) :

Collecte	1 996 204,00
traitement SMTD*	2 832 865,47 €
<b>Total</b>	<b>4 829 069,47 €</b>
Nombre d'habitants du SIECTOM	63 418
Coût à l'habitant hors soutiens & valoris.	76,15 €
soutiens et valorisation	1 255 589,01 €
Coût à l'habitant avec soutiens & valoris.	56,35 €

Soutiens CITEO indicatifs basés sur les soutiens 2016 référence en 2018 si le contrat d'objectifs CITEO est rempli : 625613.26 (siectom) et 155958.41 (Ousse Gabas)

\* prestations du précédent tableau (2 716 549 €) + refus de tri (116 316.11 €).

### ➤ Contribution demandée à l'utilisateur :

Le SIECTOM définit une contribution à l'habitant qui englobe l'ensemble des charges sauf les déchèteries dont les dépenses sont calculées en fonction des heures d'ouverture et des tonnages collectés.

Le calcul fait par les services fiscaux tiendra compte du zonage établi par la collectivité mais également de la valeur locative des biens du contribuable. La TEOM ne reflète donc pas exactement la contribution demandée par le SIECTOM pour chaque habitant.

Les tarifs adoptés par le Comité syndical pour l'année 2018 sont ceux indiqués page suivante (hors déchèteries) :

#### **Faits marquants en 2018 et perspectives 2019 :**

Intégration des communes ousses Gabas dans le zonage du SIECTOM.

Secteur	Zone	Service	% TEOM	Tarif 2017
Secteur urbain	Zone A	ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac verre au porte à porte <b>collecte des déchets verts</b>	96.01%	69.32
	Zone B	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac Verre au porte à porte	88.62%	63.98
	Zone C	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac Verre en apport volontaire	82.50%	59.56
Secteur semi rural	Zone D	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac Verre en apport volontaire	89.10%	64.33
	Zone E	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif et verre en apport volontaire	74.93%	54.1
Secteur rural	Zone F	Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac Verre en apport volontaire	100%	72.2
	Zone G	Ordures ménagères Tous les 15 jours au porte à porte en bac Sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac Verre en apport volontaire	80.74%	58.29
	Zone H	Ordures ménagères en apport volontaire. Sélectif et verre en apport volontaire Nettoyage des points d'apport volontaire	63.12%	45.57
Secteur Ousse Gabas	Zone I	Porte à porte OM et sélectif verre en apport volontaire	94%	67.86

\* Sélectif en mélange : tous les produits recyclables sauf le verre qui est séparé.

### ➤ Recettes de financement des collectes :

Les principales recettes permettant de financer les collectes en 2018 sont les suivantes :

contribution collectes et redevance	4 020 008
soutiens Eco-emballages Ecofolio	864 224
Valorisation	391 365
excédent 2017	353 594

## 2. Coût du service déchèteries :

### 2.1 Observations générales :

Le coût du service déchèteries est calculé par communauté de communes.

En fonctionnement, les charges sont les suivantes :

- ◆ frais généraux du SIECTOM (charges administratives, assurances liées aux déchèteries) dont les modalités de calcul sont adoptées par le Comité syndical lors du vote du budget ;
- ◆ Gardiennage SIECTOM : charges supportées par l'entreprise pour assurer le gardiennage des déchèteries et l'entretien des sites.
- ◆ Evacuation des produits : le transport (assuré par le SIECTOM) et le traitement du déchet de la déchèterie payé à chaque repreneur (prestation à la tonne).

En investissement, annuités des travaux de déchèteries et des aménagements réalisés depuis la prise de compétence. Le remboursement de ces charges est demandé aux communautés de communes par le biais des contributions « déchèteries ».

## 2.2 Détail des contributions déchèteries par communautés de communes :

➤ Communauté de communes du Nord Est Béarn :

◆ Fonctionnement :

Participation communauté de communes Nord Est Béarn 2018					
charges ou recettes non affectées					TOTAL TTC
Frais généraux SIECTOM			13797,5		13 797,50
Part. déchèterie de Montaner			13995,6		13 995,60
Part SYMAT à Espoey/Pontacq			-22113		-22 113,00
Part CCPNay a Pontacq			-5080		-5 080,00
Part déchèterie de Sévignacq			10310,2		10 310,20
versement ecomobilier			-12000		-12 000,00
<b>Sous total charges et recettes non affectées</b>					<b>-1 089,70</b>
Dépenses affectées	Morlaas	Arrien	Espoey	Pontacq	
Gardiennage SIECTOM	80 161,30	5 330,14	50 681,00	30 955,10	167 127,54
Evacuation des déchets banals	171 616,47	6 475,92	87 465,18	46 953,01	312 510,58
Evacuation des déchets toxiques	6 499,88		6 712,13	3 051,71	16 263,72
valorisation et redevances	38 873,73	84,80	14 608,72	6 737,54	-60 304,79
traitement végétaux	63 378,16		67 943,30		131 321,46
Tassage végétaux et gravats	7 420,00		1 020,00		8 440,00
loyer	3 000,00				3 000,00
<b>Sous total</b>	<b>293 202,08</b>	<b>11 721,26</b>	<b>199 212,89</b>	<b>74 222,28</b>	<b>578 358,51</b>
Dépenses affectées	Corbères	Lussagnet		Momy	
Gardiennage SIECTOM	16 049,72	9 424,88		2 879,10	28 353,70
Evacuation des déchets banals	44 965,80	17 353,94		3 595,72	65 915,46
Evacuation des déchets toxiques	813,28				813,28
valorisation et redevances	5 000,69	344,82			-5 345,51
traitement végétaux	4 054,05				4 054,05
Tassage végétaux et gravats	420,00				420,00
loyer				382,00	382,00
<b>Sous total</b>	<b>61 302,16</b>	<b>26 434,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 856,82</b>	<b>94 592,98</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>					<b>671 861,79</b>
Nombre d'habitants CC Nord Est Béarn SIECTOM				34655	
Rapport coût du service/nbre d'habitants:				19,39	

◆ Investissement :

Participation Communauté de communes du Nord Est Béarn 2018	
annuités d'emprunt	32 607,44
équipements	4 660,44
<b>TOTAL TTC</b>	<b>37 267,88</b>
Nombre d'habitants CC PM SIECTOM:	
34 655	
Rapport coût de l'investissement/nbre d'habitants:	
1,08 €	

➤ Communauté de communes Luys en Béarn :

◆ Fonctionnement :

Participation communauté de communes Luys en Béarn 2018					
charges ou recettes non affectées					TOTAL TTC
Frais généraux SIECTOM	10710				10 710,00
Part déchèterie de Sévignacq	-10310,2				-10 310,20
reversement ecomobilier	-12600				-12 600,00
Abats de chasse Arzacq	1038,96				1 038,96
Sous total charges et recettes non affectées					-11 161,24
Dépenses affectées	Serres-Castet	Navailles	Thèze	Sévignacq	
Gardiennage SIECTOM	70 799,16	12 304,74	12 868,18	11 775,36	107 747,44
Evacuation des déchets banals	102 623,27	26 426,24	22 006,36	26 479,41	177 535,28
Evacuation des déchets toxiques	4 692,27		514,35	1 811,55	7 018,17
valorisation et redevances	15 993,40	1 776,10	3 348,53	3 839,55	-24 957,58
traitement végétaux	64 352,42			4 607,80	68 960,22
traitement gravats	1 600,00				1 600,00
Tassage végétaux et gravats	10 045,00			2 982,00	13 027,00
loyer	2 467,11			2 500,00	4 967,11
<b>Sous total</b>	<b>272 572,63</b>	<b>40 507,08</b>	<b>38 737,42</b>	<b>43 905,87</b>	<b>355 897,64</b>
Dépenses affectées	Arzacq	Bouillon	Garlin	Diusse	
Gardiennage SIECTOM	15 078,62	12 304,74	13 873,32	6 106,24	47 362,92
Evacuation des déchets banals	37 480,99	29 383,95	36 821,42	5 132,04	108 818,40
Evacuation des déchets toxiques	1 207,49	909,41	1 339,85		3 456,75
valorisation et redevances	5 443,05	3 286,62	3 954,98	617,92	-13 302,57
traitement végétaux	6 651,65				6 651,65
Tassage végétaux et gravats	1 497,60				1 497,60
loyer					0,00
<b>Sous total</b>	<b>67 359,40</b>	<b>45 884,72</b>	<b>55 989,57</b>	<b>11 856,20</b>	<b>154 484,75</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>					<b>499 221,15</b>
Nombre d'habitants CC Luys en Béarn				28763	
Rapport coût du service/nbre d'habitants:				17,36	

◆ Investissement :

Participation Communauté de communes Luys en Béarn 2018	
annuités d'emprunt	65 515,15
équipements	8 449,80
maintenance	5 016,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>78 980,95</b>
Nombre d'habitants CC Luys en Béarn:	28 763
Rapport coût de l'investissement/nbre d'habitants:	2,75 €